

COVID :

3 jours de télétravail par semaine, c'est encore possible jusqu'au 11 avril !

Les syndicats CGT, SNJ, SUD, FO, CFE-CGC et CFDT de l'AFP tiennent à informer le personnel qu'ils ont interpellé la direction de l'agence ce vendredi matin - lors de la réunion mensuelle du Comité social et économique (CSE) - pour lui demander de ne pas imposer brutalement dès le 28 mars les règles du télétravail ordinaire (deux jours de télétravail maximum par semaine).

En effet, la direction a communiqué jeudi sur Aurore pour annoncer un nouveau dispositif Covid à partir du 28 mars, et notamment demander au personnel de bien vouloir continuer à porter le masque jusqu'au 11 avril.

Mais la direction indique aussi que le personnel doit désormais revenir plus souvent au bureau et que le télétravail ne sera donc plus autorisé que deux jours au maximum par semaine (contre trois jours actuellement).

Si les syndicats ne remettent pas en cause le bien-fondé du port du masque dans les locaux AFP pour encore deux semaines, au regard de la situation épidémique, ils ne comprennent pas que dans le même temps la direction se refuse à laisser au personnel qui le souhaite la possibilité de rester encore en télétravail trois jours par semaine.

Au terme de la discussion en CSE, la direction a finalement accepté - à défaut de refaire une communication sur le sujet - de faire passer un message de "souplesse" auprès de l'encadrement des services et des bureaux pour ne pas appliquer strictement la règle des deux jours de télétravail par semaine.

Aussi, dans un souci de transparence vis-à-vis des salariés, les syndicats CGT, SNJ, SUD, FO, CFE-CGC et CFDT ont choisi de les informer directement par le présent communiqué de la possibilité de demander à leurs responsables - si besoin - de rester encore trois jours par semaine en télétravail.

Il s'agit aussi de prévenir toute différence de traitement entre salariés, ou même entre services.

Fait à Paris, le 25 mars 2022